

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à vingt heures trente, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER, Mme Marie-Laurence CLAUDEL, M. Rodolphe DRUART

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques FASQUEL procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Nathalie BAUDOUIN procuration à M. Didier DIROL
M. Thierry ARFI procuration à Mme Danièle MOTTIN
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Philippe LEFEVRE
M. Franck BUNEL procuration à Mme Béatrice DI PERNO

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET
M. Sofia RAFAÏ

Monsieur Pascal DAGORY est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
11/06/2025

DATE D'AFFICHAGE :
11/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice **29**
Présents **22**
Votants **27**

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL POUR DONNER SUITE A UNE DEMISSION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de l'article L2121-4,

Vu le Code électoral, et notamment l'article L270 portant sur les conditions de remplacement des Conseillers Municipaux,

2025/
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 17/06/2025 – Délibération A2 N° 25-019
5-2 Fonctionnement des assemblées

Considérant que Madame Véronique LOURDIN, élue sur la liste "Dynamic Épône" a présenté sa démission de son mandat de Conseillère Municipale par courrier reçu en Mairie le 21 mai 2025,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L270 du Code électoral, le Conseiller Municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que Monsieur Rodolphe DRUART, appelé à remplacer Madame Véronique LOURDIN au sein de l'assemblée délibérante, a accepté le 25 mai 2025 à siéger au Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient en conséquence de procéder à l'installation de ce candidat suivant de liste, en qualité de Conseiller Municipal,

Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, Evénementiel et Vie associative, consultée le lundi 2 juin 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice DI PERNO, Adjointe au Maire déléguée à l'Administration générale, Evénementiel et Vie associative,

ARTICLE 1 : A PRIS ACTE de l'installation de Monsieur Rodolphe DRUART, en qualité de Conseiller Municipal de la liste "Dynamic Épône", en remplacement de Madame Véronique LOURDIN, Conseillère Municipale démissionnaire le 21 mai 2025.

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **04 JUIL. 2025**

Et publié/affiché le **04 JUIL. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Pascal DAGORY

Secrétaire de séance

